

Cercle Concorde : un putsch pour radier Paul Lantieri

Les divergences de vues sur la gestion de l'établissement avaient conduit à marginaliser Edmond Raffali, jusqu'à ce que les rôles soient renversés lors d'un coup de force venu de l'île

Présidente de la VI^e chambre correctionnelle du TGI de Marseille, vouée à la délinquance économique et financière, M^{me} Christine Mée a poursuivi hier l'exploration des coulisses du Cercle Concorde. Un établissement de jeu du IX^e arrondissement de Paris, soupçonné d'avoir été, de l'été 2006 à fin 2007, une lesiveuse d'argent sale du banditisme méridional. Seul détenu, parmi les vingt prévenus dans cette affaire, le Bonifacien Paul Lantieri ne veut pas de l'étiquette de patron occulte du cercle parisien. Et encore moins de la casquette de porteur des intérêts des investisseurs du milieu corso-marseillais.

Des écoutes instructives

Comme la veille, le tribunal a centré les débats sur le conflit qui avait rapidement vu le jour entre Edmond Raffali, patron historique du Cercle Concorde, et Paul Lantieri, sans lequel l'établissement n'aurait pu financièrement rouvrir ses portes. Un conflit qui s'illustrait par la mise à l'écart progressive des proches collaborateurs de Raffali, au profit d'hommes dévoués à Lantieri. Cette main mise, et les réactions qu'elle a suscitées, jusqu'à un véritable putsch pour éjecter Paul Lantieri et ses proches, transpirait des

Seul détenu, parmi les vingt prévenus dans cette affaire, le Bonifacien Paul Lantieri ne veut pas de l'étiquette de patron occulte du cercle parisien.

(Photos PQR/La Provence/Guillaume Ruoppolo)



nombreuses écoutes téléphoniques mises en place dès la réouverture du cercle en juillet 2006. Ces écoutes constituent le fil rouge de l'information judiciaire. Elles ont servi de base aux interrogatoires des vingt protagonistes de l'affaire, qui dans leur grande majorité ont fait des déclarations confuses et parfois changeantes.

Pas de quoi éclaircir une affaire bien compliquée, à moins que d'irrépressibles élans de sincérité ne se manifestent à l'audience.

Raffali mis à l'écart

À l'origine trésorier de l'association Pour la communication et les relations humaines, gérant officiel du Cercle

Concorde, Jean-Philippe Lantieri, neveu, neveu d'Edmond Raffali, avait été nommé, en janvier 2007, directeur des jeux du cercle. Mais dès l'automne 2006, il s'était entretenu téléphoniquement avec plusieurs correspondants, pour s'inquiéter de la prise de pouvoir de Lantieri sur le cercle. Notamment au travers de son ami

d'enfance Henri Panunzi, qui assumait officieusement le rôle de directeur des jeux, celui qui avait accès au coffre du cercle. Omniprésent aussi dans la salle des jeux, et également détenteur de la clé du coffre, bien que n'ayant pas de fonction officielle, Jean-Paul Susini avait la réputation d'être le représentant des « Sudis-

tes », les investisseurs de Corse-du-sud. Dans les semaines qui avaient suivi, Edmond Raffali avait déploré le fait que Paul Lantieri se rembourse de ses investissements pour les travaux sur les recettes des jeux, ce qui diminuait la part censée lui revenir.

Un putsch en réaction

La situation avait continué à se détériorer en 2007, jusqu'à une réunion du 4 mai, à laquelle participaient le banquier suisse Rouge, Lantieri, Panunzi et Susini, mais aussi le « pizzaïolo » marseillais, alias Roland Cassone. Ce dernier aurait refusé de serrer la main à Edmond Raffali. Roland Cassone, retraité près d'Aix-en-Provence, a nié avoir joué un rôle de modérateur dans cette rencontre, pour rappeler les intérêts prioritaires des investisseurs qu'il fallait rembourser. Pas plus qu'il n'a admis le portrait d'ancien parrain du milieu marseillais fait de lui. Après avoir subi la pression pendant des mois, le clan Raffali avait reçu fin mai le soutien de Jacques Buttafoggi (assassiné le 19 novembre 2009 à Calenzana) et de Jean-François Federici (en fuite). Dans la foulée, Paul Lantieri et ses proches avaient été écartés du Cercle Concorde.

GILBERT DASSEVILLE